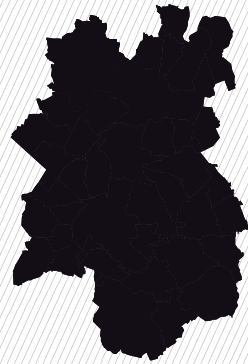


APPILLY BABŒUF BEAUGIES-SOUS-BOIS BEAURAINS-LÈS-NOYON
BÉHÉRICOURT BERLANCOURT BRÉTIGNY BUSSY CAISNES CAMPAGNE
CARLEPONT CATIGNY CRISOLLES CUTS FLAVY-LE-MELDEUX FRÉNICHES
FRÉTOY-LE-CHÂTEAU GENVRY GOLANCOURT GRANDRÛ GUISCARD
LARBROYE LIBERMONT MAUCOURT MONDESCOURT MORLINCOURT
MUIRANCOURT NOYON PASSEL PLESSIS-PATTE-D'OIE PONT-L'ÉVÊQUE
PONTOISE-LES-NOYON PORQUÉRICOURT QUESMY SALENCY SEMPIGNY
SERMAIZE SUZOY VARESNES VAUCHELLES VILLE VILLESELVE



RAPPORT
D'ACTIVITÉS **2016**

du **Pays noyonnais**

SOMMAIRE

ÉDITO P. 3

LA COLLECTIVITÉ P. 4

DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DE NOTRE TERRITOIRE P. 10

ASSURER DES SERVICES DE QUALITÉ À LA POPULATION P. 26

PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT P. 34

NOS MOYENS POUR AGIR P. 40

Le rapport d'activité 2016 est une publication de la Communauté de communes du Pays noyonais (CCPN)

Direction générale : Communauté de communes du Pays noyonais - Campus économique Inovia - 1435 boulevard Cambronne, CS 30110 - 60400 NOYON

Directeur de la publication : Patrick Deguise

Conception, réalisation, rédaction : Service communication CCPN

Crédit photos : Communauté de communes du Pays noyonais, Drones d'école, Pays Sources et Vallées et Fotolia

2016, confirmation des signes vers la réussite !



Patrick Deguise

Président de la
Communauté de
communes du
Pays noyonnais

Dans la continuité de l'année précédente, 2016 scelle la dynamique entreprise depuis 2008 par vos élus communautaires. Une année d'avancement des grands projets portés par la CCPN sur le territoire, dont beaucoup se concrétisent en 2017.

Pour résorber la véritable crise de fin de cycle que connaissait le Pays noyonnais, une politique volontariste et audacieuse en termes de développement du territoire a été adoptée pour améliorer le quotidien des habitants. Nous avons fait le pari de réussir la technique subtile de contraindre les dépenses de fonctionnement pour dégager des marges de manœuvre financières suffisantes. Celles-ci permettent la poursuite d'investissements d'avenir et la préservation d'un haut niveau de services à la population. Au-delà de la conduite de grands projets (désenclavement routier, canal Seine-Nord Europe, pôle Loisirs), la CCPN est présente dans le quotidien de chaque famille du Pays noyonnais, pour préserver une ruralité vivante et innovante : services périscolaires et de restauration scolaire, gratuité des nouvelles activités périscolaires, prise en charge intégrale de la contribution au

Service départemental d'incendie et de secours, organisation optimale de la collecte et du traitement des déchets ménagers, moyens mis en œuvre pour l'emploi, accompagnement des entreprises et politique de soutien aux associations, aux acteurs économiques et touristiques de notre territoire. Une recette nécessaire pour à la fois maintenir la démographie des communes rurales, mais aussi offrir un territoire plus attractif aux nouveaux habitants et surtout de nouvelles entreprises.

En 2016, nous avons vu le campus économique Inovia évoluer. D'abord, avec l'inauguration de l'Hôtel d'entreprises et de formations. Soulignons la présence parmi les nombreux organismes de formation installés, de l'École du numérique du Noyonnais, E2N (labellisée Grande école du numérique). C'est une grande chance pour notre territoire de pouvoir renouveler ce succès, en proposant sur place, des formations pour ces métiers du numérique en plein développement. La reconversion de cet ancien site militaire se poursuit de jour en jour, avec également la récente livraison d'un nouveau bâtiment entièrement rénové, qui recevra

l'entreprise Eutélec. Rappelons aussi l'inauguration de la pépinière éco-industrielle, labellisée pôle d'excellence rural, la nouvelle image de marque du campus Inovia. Une pépinière digne du passé militaire prestigieux de ce site, dans laquelle nous inaugurerons en 2017, le makerspace, une cellule de recherche et d'innovation dotée d'outils et d'appareils de dernière génération mis à disposition des entreprises noyonnaises. Un équipement composé également d'un amphithéâtre équipé des dernières technologies en matière de communication, qui reçoit désormais de nombreux colloques et formations.

Plutôt que de s'engouffrer dans des modèles court-termistes, nous avons donc fait le choix de l'organisation d'une relance d'un nouveau cycle, d'un nouveau souffle pour le Pays noyonnais. Si 2016 en est la confirmation, 2017 en sera l'heure de vérité.

Tres cordialement

4 | LA COLLECTIVITÉ

Une collectivité pour un territoire

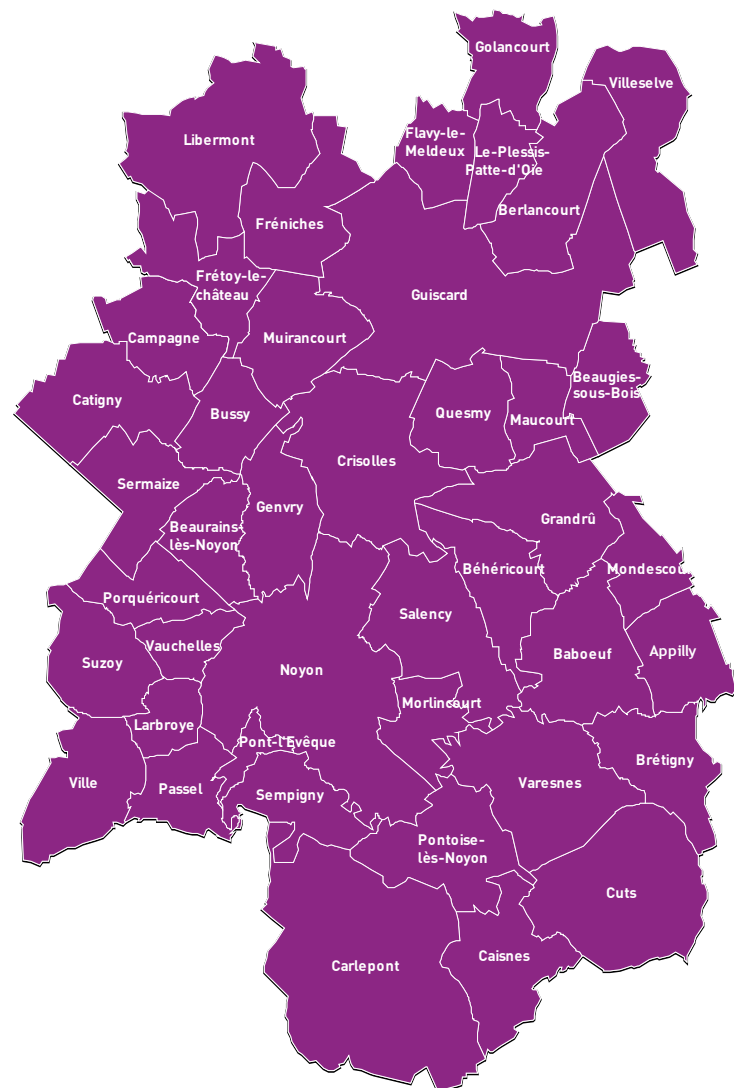
Le SIVOM, créé en 1976, transfère ses compétences en 1997 à la CCHVO qui devient, en 2005, la Communauté de communes du Pays noyonnais.

Il s'agit d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. Son fonctionnement est régi par le code général des collectivités territoriales.

La Communauté de communes du Pays noyonnais exerce les missions que les communes ont choisi de lui transférer. Elle permet de mutualiser des moyens humains, financiers et techniques autour de projets communs de développement et d'aménagement de l'espace. La vision globale et cohérente de l'ensemble du territoire permet ainsi d'en améliorer l'attractivité.

En chiffres

- > 42 communes
- > 267 km²
- > 34 535 habitants
- > 4% de la population du département



Zoom sur les 42 communes

APPILLY | 60400

appilly@paysnoyonnais.fr
03 44 43 00 84

> Pop. : 543 habitants

BABCEUF | 60400

babceuf@paysnoyonnais.fr
09 65 16 61 92

> Pop. : 540 habitants

BEAUGIES-SOUS-BOIS | 60640

mairie.beaugiessousbois@orange.fr

03 44 43 32 55

> Pop. : 96 habitants

BEURAINS-LÈS-NOYON | 60400

beurains-les-noyon@paysnoyonnais.fr
09 66 42 69 10

> Pop. : 299 habitants

BÉHÉRICOURT | 60400

commune.behericourt@wanadoo.fr

03 44 09 96 32

> Pop. : 216 habitants

BERLANCOURT | 60640

berlancourt@paysnoyonnais.fr
03 44 43 30 07

> Pop. : 345 habitants

BRÉTIGNY | 60400

mairie.de.bretigny@paysnoyonnais.fr
03 44 43 02 92

> Pop. : 415 habitants

BUSSY | 60400

bussy@paysnoyonnais.fr
03 60 40 14 62

> Pop. : 316 habitants

CAISNES | 60400

caisnes@paysnoyonnais.fr

03 44 09 71 72

> Pop. : 517 habitants

CAMPAGNE | 60640

mairie.campagne2@wanadoo.fr

03 44 43 72 66

> Pop. : 162 habitants

CARLEPONT | 60170

mairiecarlepont@wanadoo.fr
03 44 75 26 43

> Pop. : 1 489 habitants

CATIGNY | 60640

catigny@paysnoyonnais.fr
03 44 43 62 75

> Pop. : 204 habitants

CRISOLLES | 60400

crisolles.mairie@wanadoo.fr
03 44 44 19 12

> Pop. : 1 057 habitants

CUTS | 60400

cuts@paysnoyonnais.fr
03 44 09 71 89

> Pop. : 961 habitants

FLAVY-LE-MELDEUX | 60640

flavy-le-meldeux@paysnoyonnais.fr
03 44 43 31 75

> Pop. : 217 habitants

FRÉNICHERS | 60640

mairie.freniches@wanadoo.fr
09 61 33 64 02

> Pop. : 367 habitants

FRÉTOY-LE-CHÂTEAU | 60640

fretoy-le-chateau@wanadoo.fr
03 44 43 31 06

> Pop. : 279 habitants

GENVRY | 60400

mairiegenvry@orange.fr

03 44 44 08 27

> Pop. : 399 habitants

GOLANCOURT | 60640

golancourt.mairie@wanadoo.fr

03 44 43 20 93

> Pop. : 385 habitants

GRANDRU | 60400

mairie.grandru@wanadoo.fr
03 44 09 97 98

> Pop. : 314 habitants

GUISCARD | 60640

mairie.guiscard@wanadoo.fr
03 44 43 20 11

> Pop. : 1 835 habitants

LARBROYE | 60400

larbroye@paysnoyonnais.fr
03 44 09 20 62

> Pop. : 495 habitants

LIBERMONT | 60640

mairie.libermont@wanadoo.fr
03 44 43 24 06

> Pop. : 215 habitants

MAUCOURT | 60640

maucourt@paysnoyonnais.fr
09 60 06 79 50

> Pop. : 268 habitants

MONDESCOURT | 60400

mairie.mondescourt@wanadoo.fr
03 44 09 98 85

> Pop. : 287 habitants

MORLINCOURT | 60400

morlincourt@paysnoyonnais.fr
03 44 44 04 02

> Pop. : 526 habitants

MUIRANCOURT | 60640

mairie.muirancourt@wanadoo.fr
03 44 43 20 46

> Pop. : 562 habitants

NOYON | 60400

accueil@noyon.fr
03 44 93 36 36

> Pop. : 14 024 habitants

PASSEL | 60400

mairie.passel@wanadoo.fr
03 44 09 25 15

> Pop. : 303 habitants

PLESSIS-PATTE-DOIE | 60640

plessis-patte-d-oeil@paysnoyonnais.fr
03 44 43 30 07

> Pop. : 126 habitants

PONT-L'ÉVÊQUE | 60400

mairie.de.pont-leveque@wanadoo.fr
03 44 44 80 20

> Pop. : 706 habitants

PONTOISE-LÈS-NOYON | 60400

pontoise-les-noyon@paysnoyonnais.fr
03 44 09 72 61

> Pop. : 480 habitants

PORQUÉRICOURT | 60400

mairie.porquericourt@wanadoo.fr
09 64 29 15 50

> Pop. : 382 habitants

QUESMY | 60640

mairie.quesmy@gmail.com
03 44 43 24 99

> Pop. : 177 habitants

SALENCY | 60400

mairie.salency@wanadoo.fr
03 44 43 00 68

> Pop. : 898 habitants

SEMPIGNY | 60400

mairie.sempigny@wanadoo.fr
03 44 44 11 63

> Pop. : 859 habitants

SERMAIZE | 60400

mairie.sermaize@wanadoo.fr
03 44 09 33 04

> Pop. : 246 habitants

SUZOY | 60400

mairie.suzoy@wanadoo.fr
03 44 44 17 58

> Pop. : 540 habitants

VARESNES | 60400

mairie.de.varesnes@gmail.com
03 44 09 77 04

> Pop. : 402 habitants

VAUCHELLES | 60400

vauchelles@paysnoyonnais.fr
09 50 29 15 57

> Pop. : 298 habitants

VILLE | 60400

mairie.ville@wanadoo.fr
03 44 09 24 04

> Pop. : 785 habitants

VILLESELVE | 60640

villeselve.mairie@wanadoo.fr
03 44 43 30 75

> Pop. : 382 habitants

Des élus pour la collectivité

Le 15 avril 2014, suite aux élections municipales, 73 conseillers communautaires ont été élus par les habitants du Pays noyonnais, pour 6 ans. Le nombre d'élus dépend du nombre d'habitants des communes. Chacune d'entre elles doit avoir au minimum un représentant et aucune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges. Président, vice-présidents et conseillers communautaires travaillent ensemble quotidiennement à la mise en œuvre des projets de l'intercommunalité pour le territoire.

LE PRÉSIDENT

Élu par les conseillers communautaires, à la majorité absolue à bulletin secret, il préside le conseil et le bureau communautaire. Le président est le responsable de l'administration et incarne l'exécutif de la CCPN. Il prépare et exécute le budget et les décisions votées. Il peut déléguer certaines de ses fonctions à des élu(e)s (vice-président(e)s).

LE BUREAU RESTREINT

Le bureau restreint est composé du président et des 12 vice-président(e)s. Il se réunit chaque semaine et permet aux membres d'échanger sur l'avancement des dossiers en cours.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le bureau communautaire est composé du président, des 12 vice-président(e)s, et de 16 conseillers communautaires. Le bureau donne les orientations stratégiques de la CCPN et assure un suivi régulier de l'avancement des dossiers. Il valide les dossiers qui sont ensuite présentés en conseil communautaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

C'est l'assemblée délibérante de la communauté de communes, l'équivalent du conseil municipal de votre commune. Il est composé de représentants de chacune des communes membres de la CCPN proportionnellement à leur nombre d'habitants.

Pour les 42 communes, ce sont donc 73 délégués communautaires qui siègent et statuent en conseil sur les dossiers du territoire. Les séances du conseil sont publiques (dates disponibles sur le site internet de la CCPN www.paysnoyonnais.fr).

En chiffres

- > 5 conseils communautaires
- > 153 délibérations votées
- > 17 décisions du bureau communautaire
- > 63 décisions du président

Le président et les vice-présidents*



1												
2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	



- 1 | Patrick Deguise**, président,
2 | Guy Godefroy, 1^{er} vice-président en charge de l'Urbanisme, de l'habitat et du foncier,
3 | Thibaut Delavenne, 2^e vice-président en charge du Tourisme, de la culture et du Pays de Sources et Vallées,
4 | Carole Bonnard, 3^e vice-présidente en charge de la Politique de la ville et du territoire,
5 | Joël Cottart, 4^e vice-président en charge de la Politique de l'eau, des risques naturels, du SPANC et des travaux,
6 | Patrick Durvicq, 5^e vice-président en charge de la Mutualisation des services,
7 | Olivier Grioche, 6^e vice-président en charge des Finances, des ressources humaines et des moyens généraux,

- 8 | Fabien Barège**, 7^e vice-président en charge de la Ruralité et de l'animation du territoire,
9 | Patrice Argier, 8^e vice-président en charge de l'Environnement, de la gestion des déchets et des espaces verts,
10 | Aurore Hugot, 9^e vice-présidente en charge du Commerce, de l'artisanat, de l'emploi et de la formation,
11 | David Bajoux, 10^e vice-président en charge du suivi du Contrat de redynamisation de site de défense et des politiques publiques,
12 | Hervé Deplanque, 11^e vice-président en charge de la Petite enfance et de l'enfance,
13 | David Bantigny, 12^e vice-président en charge des NTIC et du déploiement de la fibre optique.

**Présentation mise à jour en juillet 2016*

8 | LA COLLECTIVITÉ

Les conseillers communautaires

Les représentants des communes du Pays noyonnais au conseil communautaire au 31 décembre 2014.

APPILLY

Jean-François Turgy

BABŒUF

Daniel Dolige

BEAUGIES-SOUS -BOIS

Vincent Planckeel

BEURAINS-LÈS-NOYON

Daniel Hardier

BÉHÉRICOURT

Eric Longa

BERLANCOURT

Joël Cottart

BRÉTIGNY

David Doucet

BUSSY

Jean-Pierre Baros

CAISNES

Alain Dubois

CAMPAGNE

Jean-Luc Lavigne

CARLEPONT

Patrice Argier

Corinne Achin

CATIGNY

Alexandre Cavé

CRISOLLES

Gérard Delanef

Gérard Harchaoui

CUTS

Guy Godefroy

FLAVY-LE-MELDEUX

David Bantigny

FRÉNICHES

Christophe Doisy

FRÉTOY-LE-CHÂTEAU

Andrée Berton

GENVRY

David Bajeux

GOLANCOURT

Alain Carrière

GRANDRÛ

Jean-Claude Boisselier

GUISCARD

Thibaut Delavenne

Jean-Pierre Branlant

Evelyne Derouen

LARBROYE

Didier Wattiaux

LIBERMONT

Julien Desachy

MAUCOURT

Fabrice Foucher

MONDESCOURT

Alain Cappelære

MORLINCOURT

Daniel Charlet

Les commissions

Six commissions thématiques étudient les différents dossiers de la collectivité. Elles établissent des projets et présentent leurs propositions au président et au bureau communautaire. Leur avis est consultatif. Elles sont composées de conseillers communautaires et municipaux mais sont ouvertes (sur invitation du Président) aux personnes pouvant apporter des précisions sur un sujet particulier.

Les commissions

- > Budgets et moyens généraux
- > Services à la population
- > Environnement et travaux
- > Urbanisme, habitat et logement
- > Tourisme, culture, loisirs et vie associative

> Développement du territoire, économie, emploi et formation

MUIRANCOURT

Jeannot Nancel

NOYON

Patrick Deguise
Amin Alabouch
Brigitte Bedos
Robert Bindel
Carole Bonnard
Patrick Cantenot
Sandrine Dauchelle
Gérard Deguise
Isabelle De Souza
Noëlla Marini
Patrick Durvicq
Djibril Fofana
Hubert Fraignac
Liliane Galley

Olivier Garde
Laurent Guiniot
Aurore Hugot
Dominique Lefebvre
Jean-Daniel Lévy
Isabelle Mareiro
Evelyne Martin
Hélène Ascensao
Catherine Naour
Nicole Quainon-Andry
Stéphanie Rios
Xavier Robiche
Josée Rolland
Jean-Michel Tabary

PASSEL

Olivier Grioche

PLESSIS-PATTE-D'OIE

Michel Kubler

PONT-L'ÉVÊQUE

Virginie Zorelle

PONTOISE-LES-NOYON

Dominique Lebrun

PORQUÉRICOURT

Fabien Barège

QUESMY

Maryvonne Palisse

SALENCY

Hervé Deplanque

SEMPIGNY

Jean-Yves Dejoye

SERMAIZE

Marcel Dausque

SUZOY

Philippe Watremez

VARESNES

Philippe Basset

VAUCHELLES

Daniel Fétré

VILLE

Philippe Barbillon

VILLESELVE

Yves Butin

Le président et les vice-présidents



Développer l'attractivité de notre territoire

Afin d'offrir un cadre de vie sans cesse amélioré aux habitants du Noyonnais mais également pour attirer de nouvelles entreprises et de nouveaux habitants, la Communauté de communes du Pays noyonnais porte ou participe à de nombreux projets aussi bien dans les domaines économiques, touristiques que du transport ou des loisirs.



L'accompagnement des entreprises

La Communauté de communes du Pays noyonnais (CCPN) met à disposition des entreprises une palette de services destinés à concrétiser leurs projets de création ou de développement. Cette offre a été récemment complétée : la collectivité instruit désormais les permis de construire sur les zones industrielles de Noyon et de Passel.

LE SERVICE CRÉATION D'ENTREPRISE

Le conseiller Création d'entreprise oriente et informe les porteurs de projet sur l'ensemble de leurs démarches : recherche d'un local d'activité, analyse de l'environnement économique, réalisation d'un prévisionnel, obtention des aides à la création d'entreprise, etc. Il est l'interlocuteur privilégié sur toutes les étapes de la création et met en relation le porteur de projet avec l'ensemble des partenaires-conseils : organismes consulaires, experts-comptable, établissements bancaires, assureurs. Un travail réalisé grâce à un partenariat efficace avec la plateforme Initiative Oise-Est, qui propose dans le cadre d'un développement ou d'une reprise d'entreprise, à taux zéro et sans garantie (prêt PFIL ou NACRE selon critères d'éligibilité).

LA BOUTIQUE À L'ESSAI « VERSION 3 »

Février 2016

Isabelle Ternisien avec son enseigne Adèle & Louis, maroquinerie vintage, transforme l'essai et décide de rester dans sa boutique rue de Paris. Le service Développement économique de la Communauté de communes du Pays noyonnais (CCPN) a trouvé un nouveau local commercial pour adhérer au concept Ma Boutique à l'Essai.

Mai 2016

Un appel à candidatures est lancé pour la future Boutique à l'Essai située rue de Paris. À l'issue de cet appel, un comité de sélection auditionnera les candidats et devra élire le ou la futur(e) commerçant(e) à l'essai.

+ d'infos

FINANCEMENT DES PORTEURS DE PROJET NOYONNAIS VIA INITIATIVE OISE EST

> 15 porteurs de projet financés

> 23 emplois créés ou maintenus

Isabelle Ternisien dans sa boutique Adèle & Louis



Le campus économique Inovia

En 2016, la CCPN a poursuivi les travaux de réhabilitation du campus économique Inovia.

BÂTIMENT 45

Le bâtiment 45 est situé dans la zone technique du campus. C'est un bâtiment industriel composé de deux grands ateliers au rdc et d'une petite partie de bureaux au rdc et à l'étage. Il a été, en partie, réhabilité en 2016 : chauffage, électricité, mise aux normes des sanitaires et création d'un espace de bureaux au premier étage.

BÂTIMENT 92 : SALLE DE RÉCEPTION

Le bâtiment 92 est la salle de réception du campus. Sa réhabilitation portait sur une mise en conformité sécurité incendie et accessibilité pour les Personnes à mobilité

réduite (PMR). Les travaux réalisés sont les suivants : mise en place d'un accès accessible pour les PMR, création d'un parking PMR et d'un éclairage, réfection complète des sanitaires, mise aux normes de l'électricité et de la défense incendie (mise en place d'une alarme, de blocs secours, de portes coupe-feux...), vitrification du parquet, petite remise en peinture. Concernant les équipements audio-vidéo, une nouvelle sonorisation a été installée : console de mixage et amplis, six enceintes murales, quatre au plafond et quatre micros sans fil. De plus, du mobilier pliant et mobile a été acheté : tables, chaises et mange-debout. Cette salle a vocation à être louée aux entreprises, partenaires institutionnels et privés.

+ d'infos

INOVIA EN CHIFFRES

- > 60 entreprises
- > 325 salariés
- > 80 apprenants
- > 47 ha
- > 60 000 m² de bâtis connectés en très haut débit sur le réseau européen Viatel, répartis sur une pépinière éco-industrielle, des centres d'affaires et des ateliers de production.



La salle de réception



Le bâtiment 45

Les projets structurants pour l'attractivité du territoire

Le canal Seine-Nord Europe

En conseil des ministres du mercredi 14 septembre 2016 est présenté un projet de loi ratifiant l'ordonnance relative à la société du canal Seine-Nord Europe. Cela marque la concrétisation d'un projet d'envergure soutenu et promu par les élus de la CCPN depuis de longues années. Le canal Seine-Nord Europe créera de l'emploi, de la croissance économique et veillera à l'environnement des territoires qu'il traverse.

LE CANAL SEINE-NORD EUROPE RELIE LA SEINE À L'ESCAUT

Il permet de développer le débouché fluvial qui bénéficiera à tous les grands ports maritimes et fluviaux de la Seine à l'Escaut. Ses retombées économiques attendues permettent d'envisager 45 000 emplois pérennes entre la Seine et l'Escaut d'ici 2050 en structurant une

économie autour d'une infrastructure compétitive les reliant à 20 000 km de réseau à grand gabarit et à la mer à moindre coût. Durant les 7 années du grand chantier, il permettra de dynamiser les territoires traversés qui accueilleront 13 000 emplois chaque année.

LES COMITÉS TERRITORIAUX, UN OUTIL

AUX SERVICES DES COLLECTIVITÉS

Le Pays noyonnais participe aux différents groupes de travail mis en place par le sous-préfet et Voies navigables de France dont l'objectif est de préparer les travaux du futur chantier. Dans chaque comité territorial, des groupes de travail réunissant les acteurs locaux et les collectivités territoriales ont été



14 | DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ

constitués. Début 2016, pour les trois comités territoriaux, c'est un total de 15 groupes de travail qui sont mis en place. Ces groupes commencent à organiser le territoire pour accueillir le chantier mais aussi le canal une fois mis en service. Les thèmes traités par les groupes de travail sont divers : emploi, formation, insertion, agriculture, tourisme...

LE CONTRAT TERRITORIAL DE DÉVELOPPEMENT

Les contrats territoriaux de développement sont une des propositions du rapport de Rémi Pauvros de mai 2015 (proposition n°10). Les contrats territoriaux de développement du canal Seine-Nord Europe sont un outil souple de programmation des aménagements et du chantier. Comme le prévoit l'article 1 de l'ordonnance du 21 avril 2016 relative à la société du canal Seine-Nord Europe, il s'agit d'un contrat signé entre l'État, la Région, les Départements et les communautés de communes ou d'agglomération. Ce choix d'un outil souple et partenarial permet de s'adapter à chaque territoire. Une réunion du comité territorial du Compiégnois a eu lieu à Compiègne le jeudi 15 décembre 2016. Elle a permis de coordonner les acteurs dans le cadre de la démarche Grand chantier pilotée par l'État.

UNE DÉMARCHE GRAND CHANTIER POUR OPTIMISER LA CRÉATION D'EMPLOIS DANS LES TERRITOIRES

La construction du canal générera des emplois directement liés au chantier, appelés emplois directs, et des emplois liés aux activités autour du chantier comme l'hébergement des équipes, appelés emplois indirects. L'étude conduite lors de la mission de reconfiguration menée par le député Rémi Pauvros en décembre 2013 estimait que le chantier mobiliserait 3 000 à 6 000 emplois directs par an. Les études conduites actuellement par VNF en lien avec les partenaires (Régions, Départements, fédérations professionnelles...) visent à affiner ces chiffres et à préciser la localisation de ces emplois et le planning précis des travaux.

28 NOVEMBRE 2016 : ACCORD SUR LE PROTOCOLE FINANCIER DU CANAL SEINE-NORD EUROPE

L'ensemble des partenaires du canal Seine-Nord Europe ont trouvé un accord sur un projet de protocole financier. Lundi 28 novembre 2016, Alain Vidalies, secrétaire d'État chargé des Transports, de la mer et de la pêche, a réuni les représentants des régions Hauts-de-France et Ile-de-

France et des Départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme et de l'Oise pour travailler sur le projet de canal Seine-Nord Europe. Cette réunion a permis de parvenir à un accord sur un projet de protocole financier entre toutes les parties, grâce notamment à un effort supplémentaire de la Région Hauts-de-France. L'aboutissement de cette phase de négociation marque le volontarisme et l'engagement de l'ensemble des partenaires pour la réalisation de ce projet majeur, soutenu par l'Europe, au service des territoires et de l'économie nationale.

La 2x2 voies de la liaison Ribécourt-Noyon

2016 aura vu la poursuite des travaux de désenclavement routier du Noyonnais avec l'avancement des travaux de la rocade Ribécourt-Noyon. Un investissement de 102 millions d'euros porté par le Département de l'Oise. La rocade a ouvert à la circulation en mai 2017.



La nouvelle rocade
au bas du Mont-Renaud

Avec les travaux de 2x2 voies entre Ribécourt et Noyon, le Noyonnais sera bientôt connecté en 20 minutes à l'autoroute A1, rendant le territoire plus attractif aux porteurs de projets et facilitant la mobilité des Noyonnais.

La déviation Ouest de Noyon

Le 29 décembre 2014, l'enquête d'utilité publique a également été déposée par le Département pour la déviation Ouest de Noyon qui reliera

le Mont-Renaud à la route de Roye (RD 934). Par l'arrêté préfectoral du 14 mars 2016, le préfet de l'Oise a dépêché un commissaire enquêteur

dans la ville de Noyon et les communes limitrophes Ouest, afin de réaliser une enquête publique.

Le pôle aquatique

Dans un contexte de saturation et d'obsolescence de la piscine Paul Boutefeu de Noyon (construite en 1968), les élus se sont prononcés pour la construction d'un centre aquatique intercommunal. L'intégration d'équipements de loisirs et d'un espace bien-être (hammam, fitness...), est envisagée. Elle a pour objectif d'augmenter l'attractivité de la structure et ainsi la fréquentation, le prix de ces services complémentaires permettant d'atténuer la charge financière et de maintenir des tarifs d'entrée

accessibles à tous. La localisation est envisagée sur le parc commercial du Mont Renaud, lieu bien desservi et déjà très fréquenté par les habitants de Roye et Chauny. Après les études sur le financement et la faisabilité du projet, et le co-financement des partenaires institutionnels (Région et État) menés en 2014, la commission de délégation de service public a choisi le délégataire en décembre 2015. Il s'agit de la Sarl ALJA. L'ABF et la DRAC mènent actuellement leur réflexion sur l'implantation du futur pôle aquatique.



16 | DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ

Le pôle d'échanges multimodal de la gare de Noyon

Emprunté quotidiennement par des centaines d'usagers du Pays noyonnais pour se rendre sur leur lieu de travail, le pôle de la gare de Noyon fait l'objet, depuis 2011, de travaux de réaménagement pour

faciliter l'intermodalité des transports et le stationnement. 2016 a été l'année d'achèvement du projet : un parking de 120 places a été aménagé le long des quais. Par ailleurs, la SNCF a terminé son programme de

mise en accessibilité des quais avec l'installation de deux ascenseurs afin de permettre un déplacement sur les deux quais.

Le pôle insertion & solidarité

Suite au départ du siège de l'entreprise Brézillon, l'opportunité s'est présentée à la Communauté de communes du Pays noyonnais de se porter acquéreur de la structure permettant de réaliser un projet urbain géographiquement central, en réunissant plusieurs services dédiés à la population et notamment à l'enfance et la jeunesse. L'ensemble immobilier comprend une surface de bureaux de 2 400 m², à proximité du pôle gare et des services de transport en commun.

Aujourd'hui, le pôle réunit, depuis 2014, le Relais assistants maternels (Ram) et le CIO, depuis 2015, la halte-garderie Galipette, la mission locale Cœur de Picardie, le Comité d'études, d'éducation et de soins auprès des personnes polyhandicapées (Cesap) et en 2016, le Centre médico-social (CMS).

Pôle insertion & solidarité
324 rue du Moulin Saint-Blaise
à Noyon.

**L'implantation sur un même site
de différents services publics
tels que le CIO et la mission locale
Cœur de Picardie permet une synergie
entre les acteurs pour un meilleur suivi
des jeunes, en matière de
formation et d'accès à l'emploi.**

La zone commerciale du Mont Renaud

Le Mont Renaud est le premier pôle commercial du Pays noyonnais, avec 54 enseignes réparties sur 21 hectares environ. Il s'agit d'une zone commerciale très dynamique qui atteint aujourd'hui sa capacité maximale ; la Communauté de communes du Pays noyonnais, compétente en matière de développement économique, ne peut plus satisfaire les demandes

d'implantation des entreprises. Afin de créer des emplacements commerciaux supplémentaires, un projet d'extension a été initié.

Ce projet permettra, d'une part, de contribuer à l'essor de l'attractivité de notre territoire en accompagnant l'installation de nouvelles enseignes destinées à compléter l'offre existante. D'autre part, la collectivité pourra ainsi maîtriser le développement

commercial sur Noyon, dans le souci de préservation des activités existantes.

À cet effet, le conseil communautaire a approuvé le lancement d'une procédure de zone d'aménagement concertée ainsi qu'une demande de déclaration d'utilité publique, respectivement en juin et septembre 2016.

Le très haut débit

Consciente que l'aménagement numérique du territoire est un atout d'attractivité et de compétitivité du territoire, la CCPN a, depuis 2014, étendu ses compétences au très haut débit. Elle est également membre du Syndicat mixte Oise très haut débit (SMOTHD) qui œuvre pour le déploiement d'un réseau très haut débit sur le territoire. Il s'agit, aux côtés du conseil départemental de l'Oise, de financer les 16 783 prises qui seront installées sur le territoire. Ce projet a pour objectifs de lutter contre l'isolement et la fracture numérique et de répondre aux nouveaux besoins des entreprises.

L'ARRIVÉE DU TRÈS HAUT DÉBIT EN PAYS NOYONNAIS S'ACCÉLÈRE

Initialement prévu sur 10 ans, le déploiement du réseau fibre optique sera réalisé en 7 ans. En 2016, la fibre a été déployée dans 32 communes du Pays noyonnais. Ainsi, ce sont plus de 13 000 prises qui sont éligibles aux offres très haut débit du réseau du SMOTHD. Les 10 autres communes du territoire s'inscrivent dans la future phase de déploiement de la fibre optique en 2020.



+ d'infos

LE TRÈS HAUT DÉBIT EN CHIFFRES

> 1 200 € HT, le coût moyen unitaire d'une prise pour le SMOTHD

> 370 € HT, le reste à charge par prise pour les collectivités adhérentes au SMOTHD

> 13 192 prises déployées en 2015, 3 591 estimées en 2020

> 32 communes ouvertes à la commercialisation



■ Communes ouvertes à la commercialisation en 2016

■ Déploiement en 2020

Source - SMOTHD

Aménagement et droit des sols

La direction de l'Aménagement a plusieurs missions dont notamment la veille à la cohérence territoriale à travers le SCOT, la gestion des affaires foncières, ou encore l'instruction d'actes d'urbanisme pour le compte des communes et l'aide à l'élaboration des documents de planification (cartes communales et plan local d'urbanisme).

GARANT D'UNE COHÉRENCE TERRITORIALE

Le service a une mission de cohérence territoriale, avec le SCOT approuvé en 2011, document stratégique dans lequel les grandes orientations du territoire sont inscrites en termes d'urbanisme, d'habitat, de mobilité et d'environnement. Une évaluation des six premières années du SCOT sera effectuée en 2017 conformément à l'article L.143-28 du code de l'urbanisme.

Ce document permet à la communauté de communes d'émettre un avis sur les documents d'urbanisme élaborés par les communes, l'organisation de la politique du logement à travers l'élaboration du Programme local de l'habitat et des

actions qui en découlent (OPAH, Fonds communautaires ...), une mission de gestion du foncier, une mission d'observation territoriale et enfin un service urbanisme mutualisé à destination des communes.

L'AIDE AUX COMMUNES

24 communes (contre 16 en 2014) ont décidé de confier l'instruction de leurs autorisations du droit des sols au service d'instruction des autorisations du droit des sols mis en place par la CCPN à la place de l'État. Ce dernier est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2013 et est composé de deux instructeurs spécialisés dans l'urbanisme réglementaire.

+ d'infos

BILAN DE L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

> 330 actes d'urbanisme déposés et instruits :

- > 96 certificats d'urbanisme
- > 150 déclarations préalables
- > 76 permis de construire
- > 7 permis de démolir
- > 1 permis d'aménager

Le service Droits des sols constitue un service à disposition des communes du Pays noyonnais : 24 communes de la CCPN sont adhérentes à ce jour.

Habitat

Le programme local de l'habitat

Dans le cadre de sa compétence habitat, la Communauté de communes du Pays noyonnais a approuvé le 17 décembre 2015 en conseil communautaire le programme local de l'habitat (PLH), après avis favorable de la majorité des communes de l'intercommunalité, des préfectures de l'Oise et de Picardie, et du comité régional de l'habitat et l'hébergement.

Le PLH est la déclinaison opérationnelle en termes d'habitat des objectifs inscrits dans le schéma de cohérence territoriale (Scot) approuvé le 29 novembre 2011. Ce PLH prescrit les orientations et actions à mettre en œuvre sur ce volet pour les cinq années à venir.

Ainsi, les quatre orientations proposées, déclinées de manière opérationnelles en 11 actions, sont les suivantes :

RENFORCER LES ÉQUILIBRES INTERNES

> Promouvoir activement le développement de l'offre en accession abordable à travers la mise en place d'un circuit de production et de commercialisation.

> Aider à la réalisation d'une offre locative sociale couvrant les besoins sur l'ensemble du territoire.

> Assurer la mise en œuvre du PLH à travers la mobilisation des emprises foncières stratégiques.

AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ DU NOYONNAIS

> Poursuivre la politique de réhabilitation du parc existant.

> Engager un traitement du quartier prioritaire de Beauséjour.

> Produire les conditions d'un investissement immobilier concourant à la diversification du parc.

ACCOMPAGNER LA MUTATION DU TERRITOIRE

> Anticiper les évolutions foncières à plus long terme.

> Accompagner l'évolution du parc de logements à travers la promotion de pratiques optimisant son occupation.

> Satisfaire aux obligations du schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

ANIMER ET STRUCTURER LES POLITIQUES PORTÉES SUR LE NOYONNAIS

> Créer un poste de chargé de mission Développement habitat (animateur de la politique foncière, visée opérationnelle).

> Observer les évolutions du marché local et institutionnaliser le partenariat autour du suivi des projets et des grands objectifs habitat du Noyonnais.

+ d'infos

LE POINT INFO LOGEMENT

Le Point info logement du Pays noyonnais accueille les particuliers désireux de trouver un logement social et aide à la constitution de leur dossier. Il se situe à la mairie (bureau de passage) de Noyon. 413 personnes ont été accompagnées en 2015 pour constituer leur dossier de demande de logement social au Point info logement du Pays noyonnais à l'Hôtel de ville.

Permanences

- > Mardi de 14h à 17h
- > Jeudi de 14h à 17h

L'ADIL (Agence départementale pour l'information sur le logement)

Permanences juridiques, financières et fiscales

- > 1^{er} mercredi du mois de 9h à 12h et 3^e mercredi de 14h à 17h, à l'hôtel de ville de Noyon

LE BILAN DES PERMANENCES INFO LOGEMENT

- > **504** personnes bénéficiaires d'une aide personnalisée
- > **172** dossiers retirés
- > **165** dossiers déposés
- > **17** dossiers déposés en ligne
- > **13** renouvellements de demande

La promotion et l'animation du territoire

Salons & évènements

SALON DE LA FRANCHISE

Le service Développement économique de la CCPN s'est rendu, le 21 mars 2017 au Salon de la franchise à Paris afin de présenter aux franchiseurs le Noyonnais et ses points forts. Cette visite a permis également de mieux connaître les critères d'implantation des enseignes présentes sur le salon.

LA 29^E ÉDITION DU MARCHÉ AUX FRUITS ROUGES

En 2016, la communauté de communes a organisé la 29^e édition du Marché aux fruits rouges, événement majeur sur le territoire dont elle est en charge depuis 2014. Cette édition 2016 était placée sous le signe de la ferme, sa thématique. Une centaine d'exposants étaient présents et près de 15 000 visiteurs se sont déplacés.



Le Marché aux fruits rouges 2016

Le développement touristique

Le tourisme vert

LES CHEMINS DE RANDONNÉE

Avec près de 180 km d'itinéraires de randonnée, le Pays noyonnais offre un cadre privilégié pour la pratique de loisirs de plein air. En vue de mettre en valeur ces itinéraires de découverte du patrimoine rural et naturel, la communauté de communes exerce dans le cadre de sa compétence tourisme, l'entretien et l'aménagement de 15 circuits intercommunaux.

Depuis 2013, une équipe composée de trois agents des espaces verts, la brigade verte, est dédiée à l'entretien de ces chemins de randonnée (hors voirie communale). À raison de deux à trois passages par an, dans le respect des cycles de reproduction des écosystèmes présents, elle œuvre ainsi au maintien de conditions de parcours de qualité pour les promeneurs.

En termes d'aménagement, la CCPN a poursuivi en 2016 les travaux de remise en état du mobilier des chemins de randonnée. Elle a notamment remplacé une passerelle sur le circuit de la Verse afin de garantir la sécurité des randonneurs.

LES CIRCULATIONS DOUCES

Le développement des circulations douces est un axe majeur de la politique d'aménagement de la communauté de communes. L'EPCI souhaite en effet encourager les modes de déplacements alternatifs à la voiture à travers la création d'un réseau d'itinéraires cyclables sur l'ensemble du territoire intercommunal.

À ce titre, en 2013, la CCPN a confié la réalisation du schéma intercommunal des circulations douces à un bureau d'études. Ce document stratégique préconise l'aménagement de 30 itinéraires cyclables selon un plan d'aménagement pluriannuel. Suite à cette première phase d'étude, sept itinéraires ont été définis comme prioritaires ; dont notamment la



À vélo dans le Noyonnais, le service de location de vélos de la CCPN



22 | DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ

liaison entre la gare de Noyon et Pont-l'Évêque (halte nautique et point d'entrée de la Trans'Oise) ainsi que la liaison entre le centre-ville de Noyon et le campus économique Inovia.

La mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de ces liaisons, lancée en 2015, s'est poursuivie en 2016. Les premiers travaux sont prévus pour l'année 2017.

La CCPN souhaite par ailleurs faciliter le stationnement des cyclistes sur le territoire. Des parkings à vélos ont donc été installés sur différents sites touristiques : à Noyon, devant l'office de tourisme et à proximité de la cathédrale, ainsi que place des Tilleuls à Pont-l'Évêque, aux abords de la halte nautique.

En parallèle de l'aménagement de voies douces, la CCPN a choisi de se doter d'un service de location de vélos. Nommé À vélo dans le Noyonnais, il a été inauguré en juin 2016. La

collectivité a ainsi fait l'acquisition d'un parc de 45 vélos (30 vélos adultes et 15 vélos enfants), et d'accessoires de cyclisme (remorques enfants et sièges bébé notamment). Le matériel est disponible à la location chez des prestataires partenaires, avec lesquels la CCPN a établi un contrat de partenariat. Le service de location de vélos est ouvert tout au long de la saison touristique, d'avril à fin octobre.

LE TOURISME FLUVIAL

Consciente du potentiel offert par le tourisme fluvial, la CCPN s'est engagée en 2016 dans une politique de développement de cette filière à Pont-l'Évêque. Une convention d'occupation temporaire (COT) a été conclue en mai avec Voies navigables de France afin de faciliter sa mise en œuvre. Par cet acte, le périmètre d'intervention de la CCPN sur le domaine public fluvial est en effet étendu à l'aménagement et à la gestion de la halte nautique.

Ainsi, dès septembre, la communauté de communes a réalisé une série de travaux destinés à améliorer les conditions d'accueil des visiteurs. De nouvelles bornes de distribution d'eau et d'électricité ont été installées pour les bateaux de plaisance et le bateau promenade l'Escapade. Le revêtement du quai des bateliers a en outre été refait pour les promeneurs et les passagers des péniches de tourisme.

Autre changement majeur apporté par cette COT, la CCPN est désormais en charge de l'accueil des plaisanciers, de l'attribution des emplacements et de la perception des redevances de stationnement. Des actions permettant d'attirer davantage de plaisanciers de passage en période estivale pourront donc être mises en place dès 2017.

La halte nautique



La CCPN, partenaire des initiatives locales

LES MANIFESTATIONS LOCALES

La communauté de communes apporte son soutien à de nombreuses associations pour les aider à organiser des événements culturels, touristiques et sportifs. L'objectif est d'encourager le développement des animations sur le territoire et ainsi de renforcer le rayonnement du Noyonnais.

En 2016, la CCPN a attribué 14 250 € de subventions pour de nombreux événements tels que la Fête de l'art à Beaugies-sous-bois, le championnat de Picardie cross Ufolep à Carlepont, la commémoration du 70^e anniversaire de la Libération de Noyon ou encore le 19^e concours international d'attelage à Cuts.

VILLAGES FLEURIS

Destiné à favoriser l'embellissement des communes du Pays noyonnais, le concours intercommunal des villages fleuris récompense les communes qui contribuent, d'année en année, à parfaire le fleurissement de nos villages et le cadre de vie de notre territoire.

En 2016, la CCPN a sollicité le centre permanent d'initiatives pour l'environnement, afin de former les communes volontaires et les membres du jury aux enjeux de la

préservation de la biodiversité et du développement durable, dans le cadre du concours des Villages fleuris.

Le palmarès 2016 des Villages fleuris :

- > Catégorie de - de 300 habitants :
Maucourt (diplôme d'honneur :
Passel)
- > Catégorie de 300 à 600 habitants :
Varesnes (diplôme d'honneur :
Genvry)
- > Catégorie de + de 600 habitants :
Pont-l'Évêque (diplôme d'honneur :
Guiscard)
- > Diplôme du développement
durable : Béhéricourt

LE SOUTIEN AUX ACTIVITÉS TOURISTIQUES

L'association Carisiolas gère un chantier d'insertion travaillant à l'aménagement et à l'animation d'un parc de loisirs sur le thème médiéval depuis 2004. Outre un village d'époque reconstitué, le parc propose un parcours aventure de type accrobranche. Ce site touristique enregistre des résultats encourageants depuis sa création. En 2016, l'association a accueilli 22 000 visiteurs, enregistrant une augmentation de 16% par rapport à 2015.

+ d'infos

LES INITIATIVES LOCALES EN CHIFFRES

> 14 250 € de subventions aux associations

> 20 000 € de subvention allouée au parc Carisiolas en soutien à son action d'insertion : 30 salariés en insertion



24 | DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ

Le Musée territoire

Dans la perspective des commémorations du centenaire de la Grande Guerre, cinq communautés de communes se sont associées pour créer le Musée Territoire 14-18, un musée à ciel ouvert valorisant le patrimoine hérité de la Première Guerre mondiale : la Communauté de

communes du Pays noyonnais, du Pays des Sources, des Deux Vallées, des Lisières de l'Oise et du Pays de la Vallée de l'Aisne. Le Musée Territoire 14-18 propose 17 parcours de visites autour de l'ancienne ligne du Front de l'Oise.

Une convention annuelle établit les

termes de cette coopération, précisant les projets menés en commun et leurs modalités de réalisation. En 2016, plusieurs actions de promotion ont ainsi été mises en place : création d'un livret d'activités pour jeune public, édition d'un flyer et d'une brochure sur les parcours de randonnée 14-18 ou encore participation au Salon mondial tourisme.



Renforcer l'attractivité du territoire avec le programme européen Leader

Le programme européen Leader soutient les projets qui contribuent à dynamiser les territoires ruraux et à les rendre plus attractifs pour les entreprises, les habitants ou encore les touristes. Le Pays Sources et Vallées s'est vu attribuer 1,78 millions d'euros de fonds européens par la Région pour soutenir des projets s'inscrivant dans sa stratégie de développement.



Pour relocaliser et dynamiser l'économie locale, le pays a axé sa stratégie Leader sur le développement des commerces et services de proximité, la valorisation

et la commercialisation des produits locaux en circuit-court et le tourisme.

Un nouveau Groupe d'action locale (GAL) a été créé pour assurer le pilotage du programme, la mise en œuvre de la stratégie locale de développement et la sélection des projets locaux s'inscrivant dans cette stratégie. Le GAL est constitué de 12 élus locaux et de 24 représentants d'entreprises ou d'associations du territoire.

Durant l'année 2016, le GAL a préparé la convention avec la Région Hauts-de-France en tant qu'autorité de gestion pour les fonds européens. Il a notamment défini la liste des projets, des bénéficiaires et des dépenses éligibles en fonction du diagnostic et de sa stratégie. Il a élaboré la procédure

et les critères de sélection ainsi que la grille d'analyse qui permettront de sélectionner les projets qui seront soutenus par le programme.

L'équipe du GAL a commencé à recenser et à accompagner les premiers projets qui rentrent dans la stratégie. Elle apporte un accompagnement personnalisé tout au long du projet, elle aide les porteurs de projet dans la rédaction de leur demande de subvention et la préparation de leur présentation orale devant le jury du GAL. Les projets retenus pourront bénéficier d'une subvention pouvant aller jusqu'à 80% des dépenses éligibles.

Assurer des services de qualité à la population

La CCPN est le partenaire de la vie quotidienne des habitants du territoire : elle met en place des services de proximité pour améliorer la qualité de vie, tels que les services dédiés à l'accueil des jeunes enfants, la restauration et les accueils périscolaires, l'aménagement d'équipements d'intérêt communautaire ou encore le portage de repas pour les aînés.



Petite enfance

En qualité d'accueil et de garde du jeune enfant, la Communauté de communes du Pays noyonnais met à la disposition de la population un Relais d'assistants maternels (Ram), deux multi-accueils de 14 et 15 places, une halte-garderie de 12 places, une micro-crèche de 10 places et une crèche familiale de 70 places.

LE RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS (RAM)

L'animatrice du Relais d'assistants maternels (Ram) informe les jeunes parents sur les moyens de garde de leurs enfants disponibles sur le territoire, participe à la professionnalisation des assistants maternels agréés indépendants et des gardes à domicile. Les missions du Ram sont aussi d'offrir aux parents et aux professionnels des renseignements juridiques relatifs aux

contrats qui les unissent.

Le Ram contribue également à la professionnalisation du personnel agréé en proposant des ateliers de partage des pratiques professionnelles (appelés les z'ateliers). Une rencontre festive a permis de réunir 15 des 227 assistantes maternelles indépendantes, résidant sur notre territoire et 29 familles profitant de leurs services. C'est aussi auprès du Ram que les familles effectuent les préinscriptions quand elles ont choisi

de faire garder leur jeune enfant au sein d'un établissement géré par la communauté de communes.

LES STRUCTURES DE GARDE DU JEUNE ENFANT

La communauté de communes emploie une cinquantaine de personnes qualifiées (docteur en médecine, infirmière puéricultrice, éducatrices de jeunes enfants, auxiliaires de puéricultures, titulaires du CAP petite enfance, assistantes maternelles agréées ...) pour garantir un accueil de qualité des jeunes enfants. Le maintien de la qualification de son personnel reste au cœur des préoccupations de la CCPN. Ainsi, le personnel du service Petite enfance a suivi, tout au long de l'année, plusieurs stages de formation continue, a participé à des journées de perfectionnement ou des conférences. 2016 s'est clôturée par une semaine de réflexion commune pour l'ensemble du personnel des établissements collectifs, de l'équipe d'encadrement de la crèche familiale ainsi que pour l'animatrice du Ram. Le thème central



Le Mois du livre et de la petite enfance à la médiathèque de Noyon

28 | SERVICES À LA POPULATION

était la cohésion et l'harmonisation des pratiques professionnelles en prévision de l'ouverture du pôle Petite enfance qui réunira, courant 2018, au sein d'un même site, toutes les offres d'accueil actuelles et s'enrichira de 11 places supplémentaires d'accueil collectif avec des horaires élargis. De plus, le service Petite enfance participe pleinement à la formation en accueillant des stagiaires tout au long de l'année (étudiants en soins infirmiers, en travail social, en psychologie, élèves des centres de formation d'auxiliaires de puériculture, de CAP petite enfance, élèves des classes de 3^e des collèges...).

Outre un cadre sécurisé et épanouissant au quotidien, les enfants accueillis ont profité de temps pédagogiques et ludiques lors d'activités « exceptionnelles », tel l'accueil d'une bibliothécaire du Chevalet, des sorties à la médiathèque, une découverte de la

ville accompagnée par l'animateur du patrimoine, une sortie dans une ferme pédagogique, la rencontre d'un pâtissier autour d'un atelier de fabrication de macarons, une chasse à l'œuf de Pâques, le goûter de l'été en compagnie des parents ou encore le spectacle de Noël animé par des artistes professionnels.

Enfin, le service Petite enfance a plusieurs partenaires dont la Caf, la MSA, la PMI et travaille en réseau, notamment avec les centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP), quand cela est adapté aux besoins de l'enfant. Le travail en réseau avec l'URCPIE a permis, en 2016, de proposer un atelier Santé et environnement aux familles résidant sur le canton de Guiscard. Ce même atelier a également été proposé au personnel de la crèche familiale ainsi qu'un atelier culinaire sur l'alimentation saine du jeune enfant.

+ d'infos

LA PETITE ENFANCE EN CHIFFRES

- > **158 625** heures de garde effective au sein des Etablissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)
- > **30** stages de formation continue suivis par le personnel du service Petite enfance
- > **26** stagiaires accueillis
- > **134** familles, en recherche d'un moyen de garde, reçues par l'animatrice du Ram
- > **177** parents employeurs et 86 professionnels (assistants maternels indépendants ou gardes à domicile) renseignés par le Ram
- > **28** rencontres parents employeurs et professionnels employés organisées par le Ram
- > **52** ateliers organisés par le Ram (2 sur la commune de Guiscard, 5 à la médiathèque de Noyon, les autres au sein du Ram et lors de 4 soirées thématiques)
- > **3** numéros du Ram Infos diffusés

Sortie d'éveil de la crèche familiale



Enfance

La Communauté de communes du Pays noyonnais développe, en partenariat avec les communes et leur regroupement pédagogique, un service public d'accueil périscolaire, de restauration et coordonne les nouvelles activités périscolaires (Nap).

LES OBJECTIFS

- > Garantir la continuité éducative et viser la réussite scolaire pour tous.
- > Consolider pour tous les enfants une offre éducative de qualité permettant leur développement et leur épanouissement.
- > Développer le savoir vivre ensemble pour faire de nos communes un territoire solidaire et respectueux.
- > Privilégier le bien-être de l'enfant par un cadre accueillant où les adultes sont à l'écoute, mettent l'enfant en confiance et le valorisent.

LE PERSONNEL

Les agents d'animation sont pour une grande majorité diplômés BAFD, BAFA ou CAP Petite enfance.

LES ACTIVITÉS PROPOSÉES

Les enfants participent à des activités ludiques et pédagogiques tout au long de l'année scolaire.

En juin 2016

Les enfants du secteur Nord-Ouest

ont réalisé un spectacle La petite chorale. 100 enfants étaient présents. Les enfants du secteur Sud-Est ont réalisé un spectacle Un voyage dans le temps. 100 enfants étaient également présents. Les enfants de Noyon urbain ont réalisé un spectacle Les p'tits aventuriers du Noyonnais. 190 enfants étaient présents. Et enfin, les enfants des Nap ont organisé une exposition photo avec des ateliers récréatifs.

LES TARIFS

Depuis la rentrée 2016, le conseil communautaire de la communauté de communes a adopté un nouveau tarif concernant les activités périscolaires (accueil du matin, du soir et de la restauration scolaire).

Ces derniers, non revalorisés depuis 2012, sont calculés selon le barème de la Caisse d'allocations familiales (CAF) :

- > par application d'un pourcentage sur les revenus de la famille figurant sur le dernier avis d'imposition,
- > par la mise en place d'un plancher et d'un plafond de ressources,

> par la dégressivité de la participation des familles en fonction du nombre d'enfants à charge.

Les nouvelles factures sont maintenant mensualisées et non plus annualisées, le libellé de la nouvelle version de facturation comporte une ligne « périscolaire midi » qui correspond au temps d'accueil, d'installation, de surveillance et au bon déroulement du repas du midi. Ce temps est un forfait.

COMMUNICATION & CONCERTATION

Les plannings des Nap et les menus de la restauration scolaire sont affichés dans les lieux d'accueils, publiés sur le site internet du Pays noyonnais et transmis par mail à chaque mairie.

À chaque vacance scolaire, parents délégués et élus sont conviés à une commission de menus afin de participer à l'élaboration des repas proposés aux enfants.

Le 4 juillet 2016, un comité de pilotage, constitué d'élus et des différents partenaires (Caf, inspecteur de l'Édu-

30 | SERVICES À LA POPULATION

cation nationale, direction départementale de la Cohésion sociale...), s'est réuni au sein d'Inovia afin de dresser un bilan de l'année écoulée.

En fin d'année 2016, trois comités techniques ont été organisés, par secteur, auxquels était conviés les parents délégués, les élus des communes concernées et l'Éducation nationale afin de répondre aux attentes des parents et de présenter le service et les dispositifs mis en place sur les différents temps d'accueils.

LA TERRITORIALISATION

Depuis la rentrée 2016, certains accueils Nap se sont regroupés au sein d'un Syndicat intercommunal de regroupements scolaires (SIRS) :

- > Genvry, Beaurains-lès- Noyon, Bussy sur l'accueil de Genvry.
- > Porquéricourt, Vauchelles, Larbroye sur l'accueil de Vauchelles.
- > Campagne, Catigny, Sermaize sur la commune de Sermaize.

NAP, LES NOUVEAUTÉS

Des initiations au rugby, encadrées par un éducateur diplômé, sont mises en place sur tous les accueils Nap dans les communes rurales.

Depuis septembre 2016, les agents ont la possibilité de se professionnaliser par le biais de formations internes planifiées par le coordinateur formateur du service Enfance (thèmes proposés, gestion des conflits, projet d'activité, sécurité, jeux, activités, règlementation...).

À SAVOIR

Afin de bénéficier des services proposés, les parents doivent remplir un dossier d'inscription unique, lequel définit l'identité de l'enfant et de sa famille. Plusieurs documents sont demandés (assurance, vaccinations...).

+ d'infos

L' ENFANCE EN CHIFFRES

- > **3 494** enfants scolarisés sur l'ensemble du Pays noyonnais
- > **1 563** enfants fréquentant la restauration scolaire
- > **550** enfants fréquentant l'accueil périscolaire le matin et/ ou le soir
- > **154 020** repas servis
- > **21** sites de restauration et d'accueil périscolaire
- > **151** agents d'animation et de restauration
- > **1 806** enfants fréquentant les Nap
- > **72 945** heures de présence Nap

Activité périscolaire à Appilly



Culture

Conte, musique, théâtre... une programmation diversifiée pour tous !

Poursuivant son objectif de faciliter l'accès à la culture en milieu rural, la Communauté de communes du Pays noyonnais a proposé des représentations avec une ligne artistique pluridisciplinaire, dans quatre communes du territoire.

28 janvier	Pascal Roumazeilles <i>Tu seras un homme mon fils</i>	Récit	Guiscard	Dès 10 ans	54
1 ^{er} février	David Sire <i>Bidulosophie</i>	Chanson	Sempigny	Dès 11 ans	75
29 avril	Sika Gblondoumé <i>Et si Billie Holiday...</i>	Récit et chanson	Carlepont	Dès 11 ans	71
27 mai	Cie du Berger <i>Dialogues d'exilés</i>	Théâtre et musique	Cuts	Dès 12 ans	41
Total					241

Projet La belle saison dans l'Oise, l'école du spectateur

Le théâtre du Chevalet s'investit depuis deux ans dans le projet La belle saison dans l'Oise, l'école du spectateur, initié par le ministère de la Culture et de la communication. Il s'agit pour des classes du 1^{er} ou du 2nd degré de découvrir trois spectacles et de participer à des ateliers artistiques. Une classe de CE2 de l'école élémentaire de Guiscard participait cette année. Les élèves ont composé une chanson avec Ben Ricour (auteur, compositeur et interprète), qu'ils ont interprétée sur

la scène du théâtre du Chevalet. En parallèle, ils sont venus découvrir deux autres spectacles et un spectacle à l'Espace Jean Legendre de Compiègne.

2^e Festival de conte, récits et formes insolites | 28 au 31 janvier 2016

La seconde édition du Festival de conte, récits et formes insolites reste organisé par le théâtre du Chevalet et a continué sa collaboration avec l'association Conte là-d'ssus, dirigée par Olivier Cariat. Reconnu en tant

que scène conventionnée (décembre 2015), le théâtre reste fidèle à sa ligne artistique et met en avant depuis plusieurs années les arts de la parole en ses murs ou sur le territoire. Cette édition a réuni cinq artistes conteurs (Pascal Roumazeilles, Hélène Ventoura, Achille Grimaud, Mohamed El Khatib et Rachid Bouali) d'horizons et de styles différents qui ont abordé à leur manière les relations familiales. Le spectacle de lancement, *Tu seras un homme mon fils*, de Pascal Roumazeilles, s'est déroulé dans la salle communale de Guiscard.

Le portage de repas à domicile

Trois structures sociales assurent le portage de repas sur le territoire du Pays noyonnais : le centre communal d'action sociale (CCAS) de Noyon, le centre social rural de Guiscard et celui de Lassigny.

Depuis plusieurs années, la Communauté de communes du Pays noyonnais aide financièrement les trois structures qui assurent le portage de repas sur le territoire noyonnais. Ce soutien prend la forme d'une compensation sur le déficit du service. En 2016, dans le cadre des réorientations budgétaires, cette compensation est passée de 100 à 70%. Une réflexion est actuellement en cours afin d'offrir à chaque habitant du Pays noyonnais le même tarif pour le même service.



Un service de proximité, vecteur de lien social à destination des seniors

+ d'infos

LE SERVICE DE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE EN CHIFFRES

Structures		Plateaux repas midi	Plateaux repas journée	Nombre de plateaux livrés	Compensation CCPN	Compensation CCPN par repas
CCAS Noyon	Habitants Noyon	6,96 €	9,20 €	17 364	4 913,09 €	0,34 €
	Hbts hors Noyon	8,20 €	10,70 €			
CSR de Guiscard		7,15 €	8,25 €	10 491	23 139,70 €	2,21 €
CSR de Lassigny		7,31 €	8,41 €	1 740	4 263 €	2,45 €

Funérarium

Depuis le transfert de compétence du SIVOM en juillet 1997, la communauté de communes a en charge, dans le cadre de ses compétences optionnelles, l'aménagement et le fonctionnement du funérarium du Noyonnais.

Cet équipement est situé dans l'enceinte du centre hospitalier Compiègne-Noyon, avenue Alsace Lorraine à Noyon. Il est ouvert aux familles des défunts de 8h à 20h du lundi au samedi et de 9h à 20h les dimanches et jours fériés.

Il permet aux familles de disposer d'un salon de recueillement (funérarium) ou d'un simple lieu transitoire avant la mise en bière (morgue).

Une convention nous lie au centre hospitalier pour définir l'utilisation de cet équipement : trois salons funéraires gérés par la communauté de communes, adossés à

la morgue qui est sous la responsabilité de l'hôpital.

Deux agents à temps non complet assurent le fonctionnement de ces deux équipements.



+ d'infos

LES TARIFS D'OCCUPATION DU FUNÉRARIUM EN 2016

Durée du séjour	Pays Noyonnais	Hors PN
1 ^{er} jour	186 €	274 €
Jours suivants	15 €/jour	37 €/jour

L'ACTIVITÉ DU FUNÉRARIUM

- > 237 défunts
- > 15 pompes funèbres concernées
- > 481 jours d'occupation

Préserver l'environnement

La collecte et l'élimination des déchets,
la protection de la qualité et de la quantité
de la ressource en eau potable,
la mise en valeur des pratiques respectueuses de l'environnement
sont les missions de la CCPN.



La collecte des déchets ménagers

Le titre IV de la loi de transition énergétique pour la croissance verte introduit des dispositions relatives aux déchets pour promouvoir l'économie circulaire et la lutte contre les gaspillages. L'un des objectifs est de donner la priorité à la prévention et à la réduction de la production de déchets en réduisant, d'ici 2020, de 10 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits.



poubelle classique

Le tonnage des ordures ménagères résiduelles s'élève à 240 kg/hab./an soit 8 139 tonnes. Ce chiffre a baissé de 10% entre 2008 et 2016. La moyenne nationale étant de 250 kg/hab./an.



poubelle jaune

Le tonnage de la collecte sélective s'élève à 62 kg/hab./an soit 2 112 tonnes. Ce chiffre a augmenté de 45% entre 2008 et 2016. La moyenne nationale étant de 51 kg/hab./an.



benne à verre

Le tonnage du verre s'élève à 31 kg/hab./an soit 1 040 tonnes. Ce chiffre a augmenté de 0,2% entre 2012 et 2015. La moyenne nationale étant de 32 kg/hab./an.



déchetterie

Le tonnage en déchetterie s'élève à 235 kg/hab./an soit 7 980 tonnes (dont 78 kg/hab./an de déchets verts soit 2 637 tonnes). Ce chiffre a augmenté de 5% par rapport à 2015. La fréquentation a baissé de 19% par rapport à 2015. La moyenne nationale étant de 199 kg/hab./an.

La CCPN adhère au Syndicat mixte du département de l'Oise (ex. Syndicat mixte de la Vallée de l'Oise (SMVO)) qui assure le transport, le traitement des déchets et la gestion des déchetteries.

+ d'infos

LA PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA= ORDURES MÉNAGÈRES + ENCOMBRANTS)

> 568 kg/hab./an sur le territoire noyonnais

> 617 kg/hab./an sur le territoire du Syndicat mixte du département de l'Oise

> 590 kg/hab./an au niveau national en 2014

LES SACS JAUNES

> 20 sacs jaunes/foyer/an

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

> Environ 90% des déchets ménagers et assimilés collectés, soit en porte-à-porte, soit en déchetterie, sont valorisés ou recyclés

> 10% des déchets ménagers et assimilés collectés sont enfouis

36 | PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

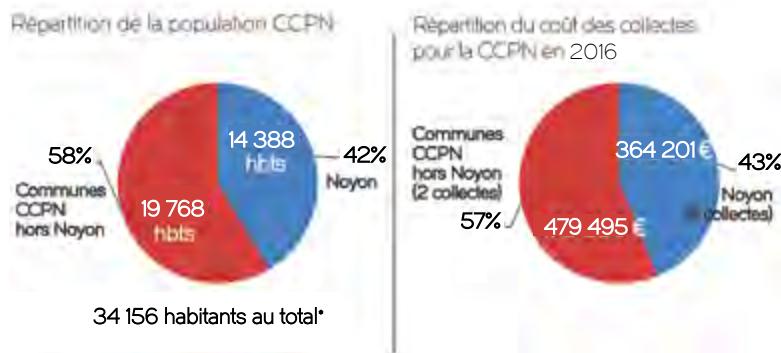
Le budget alloué à la gestion de la collecte et de l'élimination des ordures ménagères s'est élevé à 2,8 millions d'euros en 2016.

Les 3 principaux postes de dépenses sont les suivants :

	2014	2015	2016	N - 1
Collecte des ordures ménagères	979 492	972 229	960 706	0,19%
Traitement des ordures ménagères résiduelles	662 129	564 307	568 529	0,75%
Contributions Syndicat mixte du département de l'Oise*	1 042 359	1 120 924	1 117 471	-0,31%

*Inclut le fonctionnement des déchetteries et le traitement des déchets des déchetteries.

La collecte en secteur rural est plus coûteuse en raison de l'étalement des communes et du nombre de kilomètres parcourus par le prestataire (plus de temps passé et plus de carburant pour réaliser la collecte).



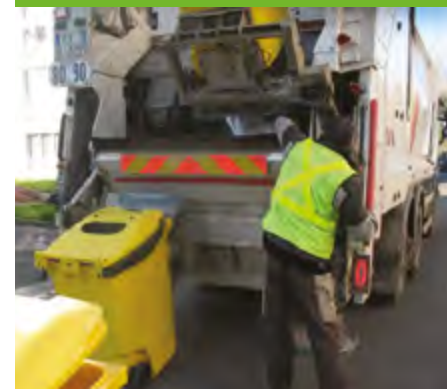
*Insee - Population légale entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2016

+ d'infos

Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), est de 10,69%. Stable depuis 2011, elle permet de couvrir les dépenses du service à hauteur de 95%.

L'augmentation des performances de tri sélectif par les habitants (augmentation du nombre de trieurs, diminution des erreurs de tri) permet de générer des recettes supplémentaires.

Aujourd'hui, la revente des matériaux recyclés et les aides des éco-organismes permettent de couvrir la totalité des coûts de fonctionnement du centre de tri.



Des actions de sensibilisation pour la préservation de l'environnement

Afin d'atteindre la réduction de 10% de la production des déchets ménagers et assimilés (DMA)/hab. en 2020 par rapport à 2010, fixée par la loi de transition énergétique pour la croissance verte, la CCPN met en place des actions favorisant la réduction des déchets.

PROMOTION DU COMPOSTAGE AUPRÈS DES PARTICULIERS

La CCPN encourage la pratique du compostage en habitat individuel depuis 2005. Pour cela, la CCPN vend des composteurs à prix préférentiels. En 2016, 83 composteurs ont été vendus soit près de 800 composteurs depuis le début de l'action, représentant 8% des foyers individuels équipés.



COMPOSTAGE DANS LES CANTINES SCOLAIRES

Sept cantines sur le territoire de la CCPN compostent les restes de repas.

SENSIBILISATION AU TRI, RECYCLAGE ET À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS DANS LES ÉCOLES ET DANS LE CADRE DES NOUVELLES ACTIVITÉS DU PÉRISCOLAIRE

Le service Environnement a créé son programme d'animations scolaires 2016/2017. Ce dernier comporte 9 animations scolaires, sur les thèmes de la collecte sélective, du recyclage et de la réduction des déchets à la source, à destination des élèves du CP au CM2, soit 60 interventions auprès de 1 353 enfants.

QUELQUES EXEMPLES D'ANIMATIONS RÉALISÉES DURANT L'ANNÉE 2016

En mars,

distribution de compost gratuit et promotion de la pratique du compostage en déchetterie de Noyon avec le Syndicat mixte du département de l'Oise.

En avril,

les agents de la CCPN ont été sensibilisés au lombricompostage et au tri de leurs biodéchets.

En mai,

sensibilisation au compostage et vente de composteurs au Marché aux fleurs de Noyon.

En juin,

mise en place de panneaux pédagogiques sur le campus économique Inovia.

En juillet,

sensibilisation au gaspillage alimentaire sur le marché aux fruits rouges de Noyon et à Auchan Noyon.

En septembre,

sensibilisation au compostage lors des journées portes ouvertes à Inovia.

La politique de l'eau

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM - janvier 2014) crée de nouvelles compétences ciblées et obligatoires pour les EPCI, notamment en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI). Afin de préparer cette prise de compétence prévue en 2018, le Pays de Sources et Vallées a lancé en 2016 des rencontres et une étude.

Dans le cadre du contrat global souscrit avec l'agence de l'eau Seine Normandie, le pays participe à la coordination et au suivi des actions autour de l'eau dans les trois communautés de communes en organisant un comité de pilotage et des commissions thématiques autour du grand et du petit cycle de l'eau. Ces actions doivent permettre d'atteindre, d'ici 2018, un meilleur état qualitatif et quantitatif des

masses d'eau superficielle et souterraine et d'améliorer la qualité de l'eau potable. Pour sensibiliser les élus locaux à ces enjeux, le pays a organisé en 2016 les Classes d'eau, une formation sur 5 jours.

Le pays a initié, en 2016, des rencontres et études préparatoires à l'émergence du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)

et le portage de la compétence Gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI) sur le périmètre de l'unité hydrographique Oise moyenne.

Ces travaux préparatoires et les conclusions de l'étude GEMAPI en cours doivent permettre de désigner, en 2017, la structure porteuse qui assurera :

- > la maîtrise d'ouvrage, l'animation et la conduite d'études liées aux objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau fixés par le SAGE,

- > le portage de la compétence GEMAPI à l'échelle de l'unité hydrographique qui regroupe les missions suivantes : aménagement de bassin hydrographique, entretien de cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, défense contre les inondations et protection et restauration des milieux aquatiques, zones humides et formations boisées riveraines.



Les circuits alimentaires de proximité

Pouvoir s'approvisionner en produits alimentaires locaux est une attente forte des habitants, surtout dans un territoire aussi bien pourvu en exploitations agricoles. Sur les 435 exploitations du territoire, seule une infime minorité commercialise sa production localement, alors que sur d'autres territoires, cette proportion peut atteindre les 15%.

Bien que l'agriculture constitue un secteur économique important pour le territoire, le diagnostic territorial a souligné la diminution des emplois dans ce secteur ainsi que la faible valorisation des produits issus de l'agriculture. En apportant un soutien au développement des circuits courts et à la vente directe de produits locaux, le Pays de Sources et Vallées souhaite exploiter cette opportunité pour stimuler l'économie agricole tout en favorisant la proximité entre producteurs et consommateurs.

Pour favoriser le développement des

circuits courts sur le territoire, le pays a sollicité la participation des collectivités territoriales, des chambres consulaires, des institutions et d'associations d'agriculteurs et de consommateurs pour préparer le lancement d'une étude ayant pour objectif d'évaluer les potentialités et la nature d'une offre et d'une demande locales de produits alimentaires de proximité.


Ce projet se veut mobilisateur et doit permettre de mettre en relation les agriculteurs, les transformateurs, les restaurateurs, les commerçants et les habitants du territoire, de structurer la

chaîne alimentaire, d'organiser et d'encourager la consommation locale.

Les objectifs à terme sont le maintien et le développement des emplois dans les secteurs de l'agriculture et l'agroalimentaire locaux, la structuration des filières de valorisation des produits locaux et le développement de leur commercialisation en circuit court de proximité. La finalité est aussi d'améliorer la qualité et la traçabilité de notre alimentation.



Nos moyens pour agir



Afin d'offrir un service public de qualité à l'ensemble des habitants du territoire, la CCPN compte plusieurs services aux missions riches et variées. Au-delà des moyens humains, la collectivité est dotée de moyens financiers, dont les montants sont votés chaque année.

Les services

Administration générale, accueil, courrier, gestion des véhicules, ressources humaines, informatique, marchés publics, affaires juridiques, finances ou encore communication... autant de services transversaux qui œuvrent au bon fonctionnement de la collectivité pour un service public de qualité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Le service gère l'organisation des commissions, conseils et bureaux communautaires, impliquant en particulier la gestion des délibérations et décisions. A noter que 2015 a vu la mise en œuvre de la dématérialisation de la transmission des actes au contrôle de légalité. Il est également

chargé d'assurer un ensemble de services essentiels à la collectivité avec notamment l'accueil téléphonique et physique du public ainsi que le courrier et sa distribution vers l'ensemble des services.

RESSOURCES HUMAINES

Une collectivité de notre taille ne saurait fonctionner sans une direction des ressources humaines qui assure la

gestion des dossiers de l'ensemble des agents durant toute leur carrière : arrêtés, nominations, recrutements, payes, formations, évolutions de carrière, santé, concours et examens professionnels...

AFFAIRES JURIDIQUES

Service ressource, la cellule juridique assure la sécurité juridique des actes et des activités de la communauté de communes. À ce titre, elle assume le contrôle des délibérations, des arrêtés, des décisions ou des baux. Le service participe aux projets à chaque étape afin de s'assurer de la conformité juridique des décisions adoptées.

FINANCES

Le service assure la préparation et le suivi du budget de la collectivité et de chacun des services.

INFORMATIQUE

Afin de parfaire l'organisation et l'optimisation des services, la CCPN et la Ville de Noyon ont mutualisé leur service Informatique en avril 2016 et créé, à cet effet, à l'échelon com-



munautaire, un service commun des systèmes d'information. La création de ce service permettra d'assurer l'ensemble des missions relevant de la gestion du système d'information (gestion du parc informatique, partage de l'information, sécurité informatique et support utilisateurs) tout en optimisant la gestion des ressources humaines, des moyens et matériels.

Cette démarche a pour principaux objectifs de moderniser les systèmes d'information des deux collectivités tout en leur garantissant davantage de sécurité et de continuité, de maintenir et d'améliorer la qualité de service aux utilisateurs et de partager des ressources variées (techniques, logicielles...). À terme, il s'agit de proposer une nouvelle offre de services aux communes de l'intercommunalité et de rationaliser les moyens dans un contexte de réduction des ressources.

MARCHÉS PUBLICS

Comme pour toute collectivité, les achats et prestations sont régulés et encadrés par la mise en place de marchés publics. Ceux-ci sont gérés par un service dédié en appui à l'ensemble des services opérationnels de leur création (définition des besoins et rédaction des dossiers de consultation) à leur suivi (notification). Le service Marchés publics est compétent pour tout type d'achat dès le 1^{er} euro engagé.

COMMUNICATION & ÉVÉNEMENTIEL

Afin d'assurer sa mission d'information auprès des populations, le service est doté de plusieurs outils : une lettre d'informations thématique mensuelle, 42Com, distribuée sur l'ensemble du territoire grâce à la collaboration des mairies, une lettre d'informations à destination de tous les élus du territoire, une page Facebook, des dépliants institutionnels sur la gestion des déchets ou encore les modes de garde. Le service assure également les relations presse. En avril 2016, le service a été mutualisé avec la Ville de Noyon et divisé en deux : d'un côté, l'évènementiel et de l'autre, la communication.

SERVICES TECHNIQUES

Les services techniques gèrent les moyens matériels de la collectivité : le parc de véhicules, l'immobilier (bâtiments et infrastructures) ou encore le mobilier. Pour ce faire, des équipes sont chargées de l'entretien, de la maintenance, de la logistique et de la sécurité des biens et des personnes. Ainsi, le service compte des agents d'entretien, de maintenance et de logistique, des agents chargés de la surveillance, des espaces verts et des agents administratifs. L'équipe des espaces verts entretient les sites suivants : le campus économique Inovia, la maison de santé pluri-disciplinaire à Guiscard, la micro-crèche Cocci-nelle de Guiscard, le pôle Insertion et

solidarité, rue du Moulin Saint Blaise à Noyon, la zone de Passel, le stadium et le gymnase du Cosec. Une brigade verte, composée de trois agents, entretient, tout au long de l'année, les 180 km de chemins de randonnée.

Les équipes effectuent également des contrôles obligatoires, planifient et suivent les gros travaux dans le respect des normes et des obligations réglementaires.

Les services techniques participent aussi aux manifestations organisées par la communauté de communes en termes de logistique : fêtes des services Enfance et Petite enfance, Marché aux fruits rouges ou encore Journée portes ouvertes.

La mutualisation des services

Dans le cadre de la réforme territoriale, les collectivités sont sollicitées pour participer à l'effort national de redressement des comptes publics. L'adoption d'un schéma de mutualisation est devenue nécessaire en créant un service commun : partage d'agents et des moyens afférents (frais de fonctionnement, matériels, etc ...) entre la CCPN et la Ville de Noyon.

LA STRATÉGIE

La mutualisation des services repose sur une stratégie bien définie. Il s'agit, d'une part, de structurer les services de la CCPN par l'élévation du niveau d'encadrement et le renforcement des services. La mutualisation doit en effet soutenir le développement de l'intercommunalité et favoriser la mise en œuvre du projet de territoire. D'autre part, la mutualisation doit débiter par les fonctions d'encadrement puis s'étendre progressivement à l'ensemble des équipes. Une équipe de directeurs mutualisée doit garantir la cohérence de la démarche générale et jouer un rôle d'impulsion vis à vis de l'ensemble des personnels. C'est ainsi qu'en 2014 et 2015 deux vagues de mutualisation avaient été opérées. En 2016, la mutua-

lisation des services supports s'est poursuivie avec deux nouvelles vagues.

La prochaine phase de mutualisation aura lieu en janvier 2018. Elle concernera les ressources humaines et les finances. Cette étape nécessite la mise en œuvre d'un système d'information commun aux deux collectivités.

+ d'infos

MUTUALISATION 2016

Services	Nombre d'agents
Service à la population	1
Service Informatique	4
Service Evaluation des politiques publiques	1
Administration générale, juridique et marchés publics	3
Communication, Événementiel	9
Services techniques	3
Urbanisme	2

L'évaluation des politiques publiques

La mutualisation des services entre la CCPN et la Ville de Noyon a permis la création, en novembre 2015, d'un poste dédié à l'évaluation des politiques publiques et à l'élaboration du projet de territoire. Dans un souci de rationalisation budgétaire, plusieurs politiques publiques ont ainsi été mises à l'étude en 2016 : le transport collectif à la demande, la culture, la tarification des services de l'enfance, permettant ainsi d'accompagner les élus dans leurs décisions. Face à la baisse drastique des dotations, pour pouvoir maintenir certains services essentiels à la population, la CCPN se recentre sur ses compétences obligatoires et revisite ses champs d'action publique.

LE TRANSPORT COLLECTIF À LA DEMANDE

Le conseil communautaire de la CCPN a décidé, lors du vote du budget le 7 avril 2016, de mettre fin au service de Transport Collectif à la Demande (TCAD) T'Lib à compter du 1^{er} septembre 2016. En cause, le coût important du service pour un nombre d'usagers uniques réduit (environ 250). Malgré les recettes billettiques et l'aide du Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise, à hauteur de 40% du déficit d'exploitation du service et via l'Agence Oise Mobilité, le reste à charge, d'environ 100 000 € par an, restait trop important pour la CCPN, d'autant plus que le transport est une compétence départementale.

LA CULTURE

Après la suppression de L'Oise

en guinguette en 2015, les élus communautaires se sont prononcés pour l'ajournement de la programmation culturelle intercommunale, qui permettait la diffusion de spectacles vivants en milieu rural. À l'instar du T'Lib, il a été pointé la fréquentation assez limitée des spectacles par rapport au coût de la programmation. Par ailleurs, le territoire n'est pas en reste en matière d'offre culturelle, la Ville de Noyon disposant d'équipements culturels de qualité et offrant une programmation accessible à tous les publics. Dans le même temps, le service Évaluation a accompagné la transformation du centre culturel municipal Yves Guyon à Noyon en un lieu culturel associatif.

NOUVELLE TARIFICATION DES SERVICES DE L'ENFANCE AVEC LA MISE

EN PLACE DU BARÈME CAF

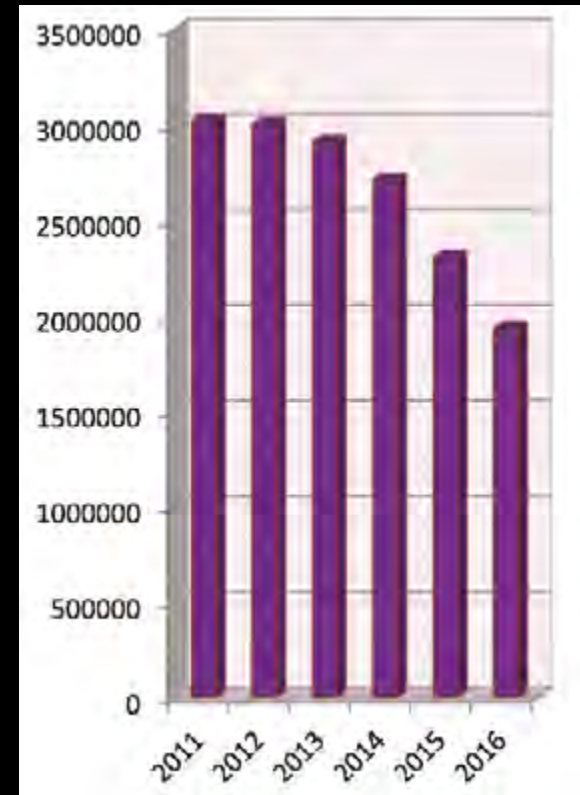
Les services organisés par la CCPN tels que la restauration scolaire et les accueils périscolaires sont aujourd'hui plébiscités par les familles. Les 154 000 repas servis sur l'année 2015 sur les 21 sites que compte la CCPN attestent du succès de cette compétence. Cependant, le service Enfance fait apparaître, chaque année, un déficit de plus en plus important (1,7 million d'euros en 2015). Les charges de personnel, le prix unitaire du repas facturé par le prestataire (2,85€ en moyenne) et les fluides font que chaque repas servi revient à 10,69 euros en moyenne pour la CCPN alors qu'il est facturé aux familles entre 3,10 et 3,74 euros. Les tarifs n'ayant pas augmenté depuis 2012, il était nécessaire de revaloriser la grille tarifaire.

Afin de mettre en œuvre une tarification plus juste en fonction de la situation des familles, les élus ont souhaité appliquer le barème national de la Caisse d'allocations familiales sur le temps d'accueil. Un prix forfaitaire du repas, fixé à 3,20€ et du goûter, fixé à 1€, vient s'ajouter à ce temps d'accueil dont la tarification oscille ainsi entre 3,62 et 5,78€ (accueil+repas) pour le midi et entre 1,42€ et 3,58€ (accueil+goûter) pour le soir.

Ce nouveau système de tarification, mis en œuvre depuis septembre 2016, devrait permettre de pérenniser ce service offert à la population, un service qui contribue au peuplement et au dynamisme de nos communes rurales.

+ d'infos

La perte cumulée de DGF par la CCPN sur la période 2013/2016 représente près de 1 million d'euros, soit une diminution de plus de 33% depuis 2013. Un manque à gagner éprouvant pour la collectivité, qui se doit de réduire et prioriser ses champs d'intervention.



L'évolution de la DGF depuis 2011

Nos compétences

Les compétences obligatoires sont celles qui sont, de fait, transférées à l'EPCI à sa création. L'EPCI doit également exercer au moins trois compétences parmi neuf fixés par la loi (compétences optionnelles). Enfin, les compétences facultatives relèvent d'un choix du conseil communautaire.

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Gestion des zones d'activités, accompagnement des entreprises

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Schéma d'orientation et cohérence territoriale et schéma directeur

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE POLITIQUE DE LA VILLE ET DES TERRITOIRES

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

ENVIRONNEMENT

Protection et mise en valeur de l'environnement
Gestion des déchets*

POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

GESTION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Gymnases des Lycées, Jean Bouin, ruelle

de May, de Guiscard, Cosec, stade d'athlétisme, stand préau et stand de tir combinés

COMPÉTENCES FACULTATIVES

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

PETITE ENFANCE

Crèches collectives, crèche familiale et Relais assistants maternels

ENFANCE

Restauration scolaire, nouvelles activités périscolaires et accueil périscolaire

TOURISME*

AUTRES SERVICES À LA POPULATION

Funérarium, service d'incendie et de secours, centres sociaux, maison de santé, construction d'équipements de santé, très haut débit..

Nos effectifs

302 agents composent la CCPN au 31 décembre 2016 :

> **30** agents de la catégorie A (dont 3 à temps partiel)

> **17** agents de la catégorie B (dont 3 à temps partiel)

> **218** agents de la catégorie C (dont 9 à temps partiel et 144 à temps non complet)

> **36** agents en contrat aidé (CUI ou emploi d'avenir)

> **1** apprenti

répartis dans les filières d'emplois administratifs (56), techniques (25), médico-sociaux (15), sociaux (5), animateurs (144), assistants maternels (21) et emplois aidés (36).

* Ces compétences deviennent obligatoires à compter du 01/01/2017 consécutivement à la loi NOTRe.

Le budget

Le fonctionnement

En 2016, le compte administratif retraçant l'exécution du budget principal de la Communauté de communes du Pays noyonnais affiche 16,21 millions d'euros de dépenses réelles de fonctionnement et 16,70 millions d'euros de recettes réelles. Cet exercice a permis de dégager un solde d'épargne brute positif, à hauteur de 491 721 €. La perte de recettes liée aux baisses de dotations d'État (plus de 1 million d'euros en moins depuis 2013) impose néanmoins pour les exercices prochains de prendre des décisions visant à réorienter la trajectoire financière.



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les ressources de la collectivité reposent essentiellement sur :

- > les contributions directes (impôts et taxes qui représentent 63% des recettes totales) parmi lesquelles la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) qui couvre les frais engagés pour la collecte (ordures ménagères, tri sélectif, verre...). Il est à noter que les taux des contributions directes n'ont

pas évolué depuis 2011,

- > la Dotation globale de fonctionnement (DGF), en forte baisse du fait de la contribution au redressement des comptes publics nationaux imposée par l'État (- 1 M€ depuis 2013),

- > les subventions et participations des partenaires (Région, Département, Europe, Caf...),

- > et, dans une moindre mesure, les produits des services et du domaine (tarification des usagers).

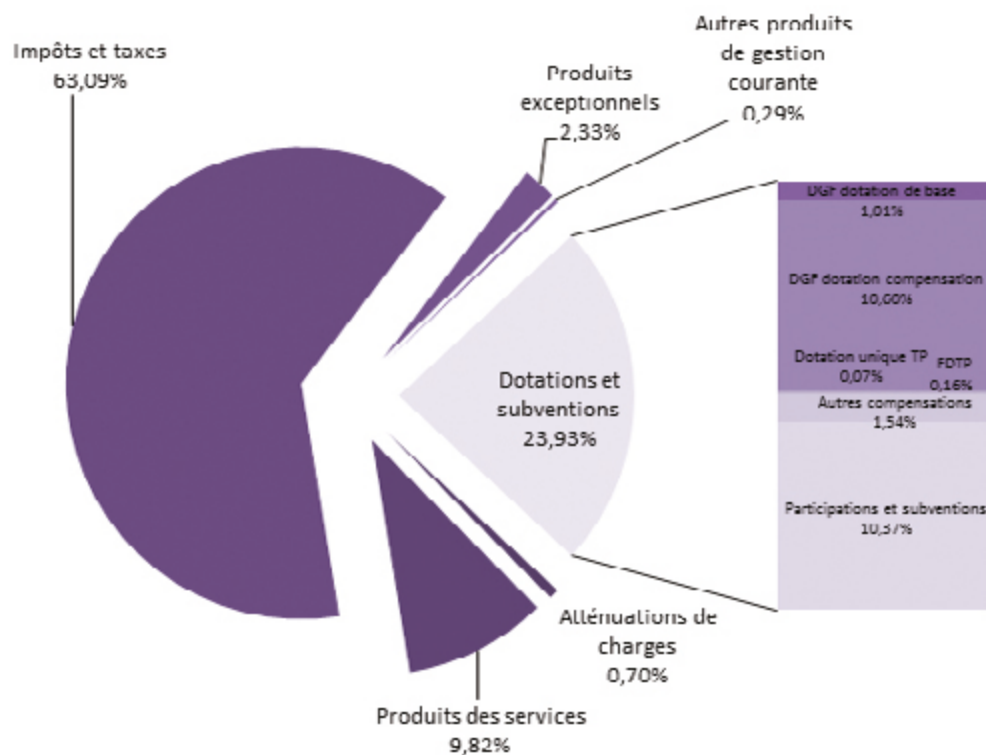
Les recettes de fonctionnement sont en baisse de 1,52% sur un an.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Ce sont principalement les charges à caractère général, de gestion courante (fournitures, contrats de prestation de service, d'entretien ou de réparation, fluides, énergie...) et les frais de personnel (238 Equivalents temps plein (ETP) en 2016). D'autres charges - paiement des intérêts des emprunts, cotisations aux organismes, contribution au Service départemental d'incendie et de secours, ou subventions aux associations du territoire...- ainsi que les dotations aux amortissements et autres provisions complètent le périmètre des dépenses. Grâce aux efforts de gestion opérés ces dernières années, la CCPN a enregistré une baisse de ses dépenses de fonctionnement (- 1,13%), néanmoins relative du fait du dynamisme des services à la population aux dépenses désormais quasi incompressibles.

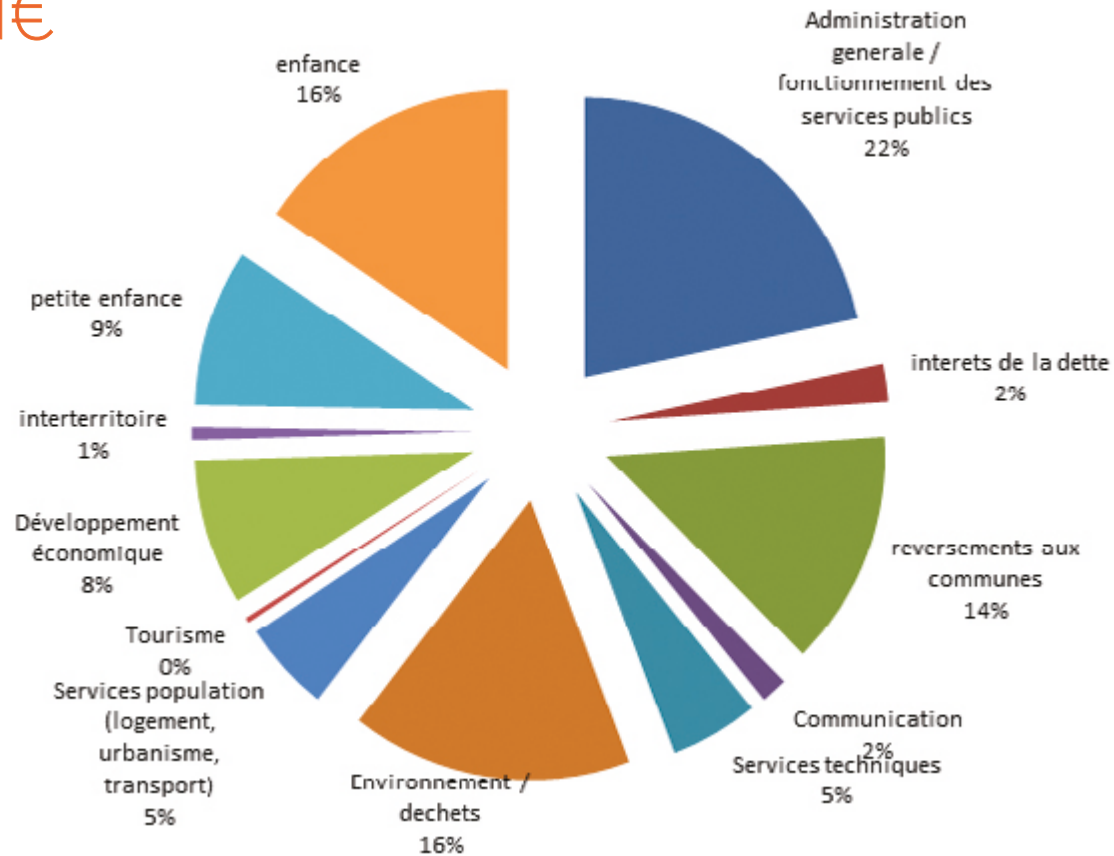
Recettes réelles de fonctionnement

16,70 M€



Dépenses réelles de fonctionnement

16,21 M€



Ventilation des dépenses de fonctionnement
par politique publique

50 | DES MOYENS POUR AGIR

Les principaux investissements

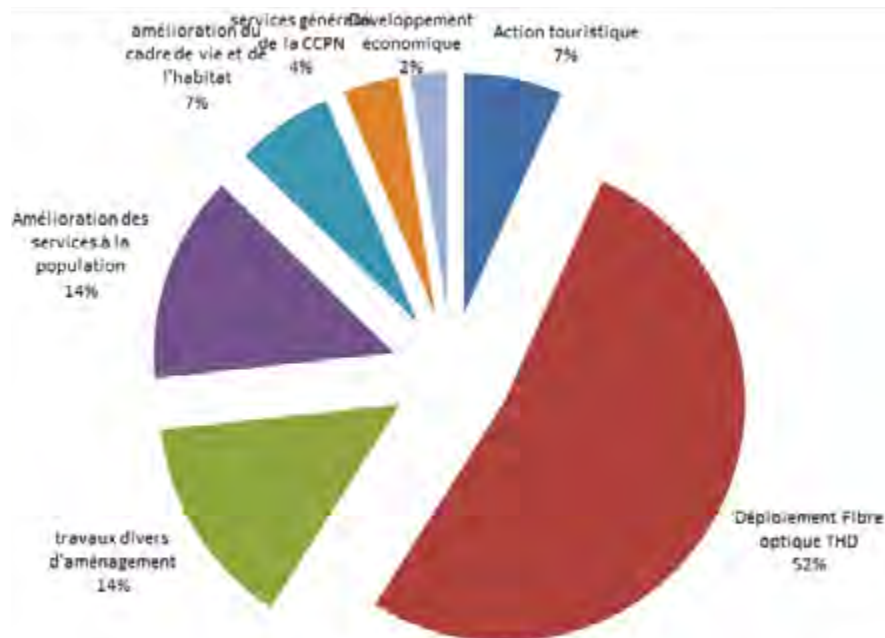
Les investissements se focalisent principalement sur deux secteurs : le développement économique et l'amélioration des équipements de services à la population à travers des travaux d'aménagement et d'infrastructures qui viennent renforcer l'attractivité économique et résidentielle du territoire. Les dépenses d'équipement s'élèvent à 1,91 millions d'euros, soit 64 % des dépenses réelles d'investissement.

Répartition par destination des dépenses d'investissements

Elles comprennent principalement :

- > 1 000 000 € (soit 53 % des dépenses d'équipement) au titre du paiement des travaux de déploiement de fibre optique THD,
- > 150 000 € pour l'achat d'une Maison d'assistants maternels (MAM) à Carlepont,
- > 210 000 € de crédits pour le développement touristique avec l'aménagement d'une halte fluviale à Pont-l'Évêque et pour l'amélioration de l'accueil de services sur le pôle insertion et solidarité.

Le reste se répartit entre des opérations non affectées, des immobilisations corporelles diverses (matériel informatique, installations de voirie, matériel de transport,...) ou encore des subventions d'équipement versées.



Le budget du campus économique Inovia

Depuis le départ du régiment de marche du Tchad, la reconversion de l'ancien site militaire fait l'objet d'un contrat de redynamisation de site de défense (CRSD) signé avec l'État. En parallèle, une convention tripartite a été signée entre la CCPN, la Région et le Département. L'objectif des actions menées par la CCPN, avec ses partenaires, consiste en la reconversion de cet ancien site militaire en campus économique Inovia dédié à l'activité économique, à la formation et à l'innovation. Ces actions reposent sur un budget annexe spécifique.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées de charges de gestion courantes (fluides et entretien), de charges financières et d'amortissements. Les recettes de fonctionnement concernent l'encaissement des loyers et de subventions.

En investissement, figurent les dépenses

et les recettes liées aux actions du CRSD ainsi que les remboursements d'emprunts. Une masse de travaux d'environ 2 millions d'euros a été réalisée en 2016 avec quelques reports sur 2017.

Le résultat global de clôture de ce budget est excédentaire de 2,3M€.

+ d'infos

OPÉRATIONS 2016

Opérations d'investissement	Dépenses 2016
Bât. CRSD	1 327 172 €
Pôle loisirs	322 500 €
Voirie	58 487 €

En 2016, la CCPN a investi au total 2 M€ pour la revitalisation du territoire et du campus.

LA CCPN PERÇOIT ENVIRON 80% DE SUBVENTIONS POUR CES TRAVAUX PAR SES PARTENAIRES FINANCIERS : L'EUROPE, L'ÉTAT, LA RÉGION ET LE DÉPARTEMENT.

Le bowling du pôle loisirs



APPILLY
BABŒUF
BEAUGIES-SOUS -BOIS
BEAURAINS-LÈS-NOYON
BÉHÉRICOURT
BERLANCOURT
BRÉTIGNY
BUSSY
CAISNES
CAMPAGNE
CARLEPONT
CATIGNY
CRISOLLES
CUTS
FLAVY-LE-MELDEUX
FRÉNICHES
FRÉTOY-LE-CHÂTEAU
GENVRY
GOLANCOURT
GRANDRÛ
GUISCARD
LARBROYE
LIBERMONT
MAUCOURT
MONDESCOURT
MORLINCOURT
MUIRANCOURT
NOYON
PASSEL
PLESSIS-PATTE-D'OIE
PONT-L'ÉVÊQUE
PONTOISE-LES-NOYON
PORQUÉRICOURT
QUESMY
SALENCY
SEMPIGNY
SERMAIZE
SUZOY
VARESNES
VAUCHELLES
VILLE
VILLESELVE

Communauté de communes du Pays noyonnais

Campus économique Inovia
1435 boulevard Cambronne
60400 NOYON
tél. 03 44 09 60 40
fax 03 44 09 60 41

courrier@paysnoyonnais.fr
www.paysnoyonnais.fr | 

